

Fin de la visite de Hollande. Paris et Rabat renforcent leurs liens

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 05-04-2013 20:32:11

Le président français, M. François Hollande, accompagné de Mme Valérie Trierweiler, a quitté le Maroc, jeudi en début de soirée, au terme d'une visite officielle de deux jours dans le Royaume.

Au terme de cette visite, le Maroc et la France ont adopté une déclaration conjointe. En voici le texte intégral:

- "1. A l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Président de la République française, Monsieur François Hollande, a effectué une visite d'Etat au Maroc, les 3 et 4 avril 2013.
2. Monsieur François Hollande était accompagné d'une importante délégation française composée de ministres, de députés, de sénateurs et d'opérateurs des secteurs économique, universitaire et culturel.
3. A cette occasion, Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Monsieur François Hollande ont eu une série d'entretiens qui ont permis aux deux chefs d'Etat de se féliciter de la richesse et de l'étendue du partenariat bilatéral et de constater la convergence de vues des deux pays sur toutes les questions d'ordre régional et international.
4. La visite d'Etat de Monsieur François Hollande a donné une nouvelle impulsion au partenariat d'exception qui existe entre le Maroc et la France et au renforcement des liens économiques et du maillage humain entre les deux pays.
5. Elle a permis la conclusion de plusieurs accords et conventions, la finalisation d'une série de projets communs d'envergure et le lancement de nouvelles initiatives tout aussi ambitieuses.
6. Le Maroc et la France se sont félicités, à cette occasion, de l'exploration de nouveaux canaux de coopération qui viennent enrichir les acquis accumulés tout au long de leur histoire partagée et qui permettent au partenariat bilatéral de continuer à se développer dans le même climat de confiance, de solidarité, de prospérité partagée et de foi dans un avenir commun.
7. Les deux parties ont relevé, avec beaucoup de satisfaction, que l'éducation et la formation, la gestion urbaine et les infrastructures territoriales ainsi que les énergies renouvelables, l'agro-alimentaire et la co-production industrielle constituent les nouveaux piliers pour un partenariat bilatéral en perpétuel renouvellement. Pour illustrer cette volonté commune, Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président François Hollande ont assisté à une présentation du projet d'éco-cité de Zenata, qui bénéficiera de l'appui de la France, et ont inauguré la première station d'épuration du Grand Casablanca, opérée par une entreprise franco-marocaine.

8. Les deux parties ont également mis en exergue que la portée multidimensionnelle de ces nouvelles initiatives et projets enrichira davantage la relation Maroc-France et en fera un partenariat d'avenir, au diapason des nombreux atouts et potentialités des deux pays.

9. A cet égard, Monsieur François Hollande a réitéré le soutien de la France à la voie ambitieuse de réforme, d'ouverture et de progrès que le Maroc s'est choisie et qu'il emprunte, avec maîtrise et détermination, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

10. Ce partenariat d'exception devant bénéficier à l'ensemble des peuples marocain et français, Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président François Hollande ont appelé au renforcement des mécanismes de dialogue, de concertation et d'actions conjointes entre les gouvernements, les instances législatives, les opérateurs économiques, les universités, les entités décentralisées, les acteurs de la société civile et les corps constitués des deux pays.

11. Les deux chefs d'Etat se sont ainsi félicités de la régularité des rencontres intergouvernementales, dont la dernière s'est tenue à Rabat en décembre 2012, et ont constaté, avec la même satisfaction, la constance des rencontres économiques, dont la dernière se tient concomitamment à la visite d'Etat de Monsieur François Hollande.

12. Ils ont jugé pertinent que les instances législatives, les entités territoriales, les universités et les acteurs associatifs des deux pays envisagent, chacun pour ce qui le concerne, la mise en place de forums réguliers thématiques, dans le but de s'approprier encore davantage le partenariat bilatéral et de lui ouvrir de nouveaux horizons.

13. Ils ont salué le dynamisme dont font preuve les opérateurs économiques des deux pays et les avancées réalisées par le Club des chefs d'entreprises Maroc-France pour le développement de partenariats opérationnels mutuellement bénéfiques dans le cadre d'une vision commune, bâtie sur le principe de co-localisation. Ils se sont félicités de la tenue du forum des chefs d'entreprise français et marocains, le troisième en un an, clôturé à Rabat le 4 avril par Monsieur François Hollande.

14. Ils sont convenus de soutenir et d'amplifier la dynamique d'internationalisation des entreprises marocaines et françaises en direction de l'Afrique, espace d'opportunités économiques, dans le cadre du développement et de la coopération tripartite.

15. Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Monsieur François Hollande ont salué les précieuses contributions de la communauté marocaine en France et de la communauté française au Maroc au raffermissement des relations économiques, culturelles et humaines entre les deux pays. Dans le même sens, le Maroc a exprimé sa bonne appréciation pour les mesures de facilitation des visas prises en faveur des ressortissants marocains qui contribuent à faire vivre et enrichir le partenariat entre nos deux pays.

16. Les deux parties saluent la qualité et la densité de la coopération culturelle les unissant. Elles conviennent de la nécessité de donner un élan dynamique à la coopération en la matière et se félicitent des premiers jalons posés par Le Louvre, l'Institut du monde arabe et par le MuCEM pour accompagner la politique de valorisation du patrimoine du Royaume.

17. Elles réitèrent, par ailleurs, leur engagement pour le respect de la diversité culturelle, linguistique et de défense de la pluralité d'une offre culturelle et éducative. Elles se félicitent de la mise en place prochaine, à l'issue des travaux du groupe de travail conjoint, de filières bilingues dans

l'enseignement marocain et se réjouissent de la signature d'un accord visant l'amélioration de la formation à l'enseignement de la langue française dans le système éducatif marocain.

18. Les deux parties se sont félicitées de leur partenariat exemplaire dans Radio Méditerranée Internationale, en tant que radio euromaghrébine unique, porteuse de valeurs partagées et contribuant au rayonnement des cultures maghrébine et française. La France a confirmé son engagement à soutenir de manière pérenne ce partenariat.

19. Elles se félicitent également des avancées importantes réalisées dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec la création de nouveaux établissements et structures marocains en partenariat avec des opérateurs français dans les secteurs créateurs d'emploi et d'activité pour le Maroc.

20. Les deux parties se sont félicitées de la qualité de leur coopération sécuritaire et des actions menées pour lutter contre le crime transnational organisé. Elles sont convenues d'en amplifier la portée au service de leur intérêt commun et de la sécurité de toute la région.

21. Les deux chefs d'Etat ont souligné que ces actions conjointes dans tous les domaines permettront au Maroc et à la France de conforter leurs concertations sur les questions internationales d'intérêt commun, d'accroître leur compétitivité partagée dans le domaine économique et de promouvoir ensemble, à l'échelle du monde, les valeurs d'ouverture, de tolérance et de respect, qui leur sont communes.

22. Sur le plan régional, le Maroc et la France ont affirmé que le nouvel élan donné aux relations bilatérales rejaillira positivement sur l'ensemble des relations euro-méditerranéennes, eu égard à l'ambition partagée des deux pays en faveur d'un partenariat renoué entre les deux rives de la Méditerranée basé sur la démocratie, la prospérité partagée et la solidarité.

23. A cet égard, le Maroc a souscrit à la vision de la France visant à promouvoir une Méditerranée des projets, en tant que démarche pragmatique. Dans ce cadre, les deux parties ont noté avec satisfaction le lancement de la mise en œuvre des projets arrêtés dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, à l'instar de l'Université euro-méditerranéenne de Fès.

24. Le Maroc a aussi appelé la France à continuer d'œuvrer en faveur de son Statut avancé auprès de l'Union européenne, à travers la mobilisation des mécanismes et outils communautaires pour servir cette ambition.

25. Les deux parties ont également souligné que la relance de la construction maghrébine permettra aux cinq pays maghrébins de se créer un dessein commun et de déployer les élans de solidarité, de complémentarité et d'intégration que recèle le Maghreb. Elles ont souligné que la construction d'un Maghreb stable et solidaire constitue un impératif géostratégique fondamental.

26. Concernant la question du Sahara occidental, la France a réitéré son soutien aux efforts déployés dans le cadre des Nations Unies pour parvenir à un règlement politique. Dans ce contexte, la France appuie le plan d'autonomie marocain comme base sérieuse et crédible d'une solution négociée, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

27. Concernant l'Afrique, le Maroc et la France ont réitéré leur ambition commune en faveur du développement du continent africain et de la projection du continent vers un avenir serein et

prospère. Ils sont convenus de la nécessité pour l'Afrique d'assurer les conditions de paix, de sécurité et de stabilité.

28. Les deux pays ont manifesté leur préoccupation concernant la montée de l'insécurité et de l'instabilité dans la région du Sahel, notamment la situation de crise au Mali. Le Maroc a salué l'action rapide, efficace et courageuse de la France en réponse à l'appel des autorités maliennes pour restaurer la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mali. Les deux pays ont souligné leur engagement à accompagner le Mali dans ses efforts pour restaurer son unité nationale et conforter la transition politique en vue de la tenue prochaine d'élections. Ils ont marqué leur volonté de faire adopter, ce mois-ci au Conseil de sécurité, une résolution transformant la force africaine en force de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies.

29. S'agissant de la situation au Proche Orient, le Maroc et la France se sont félicités de l'accession de la Palestine au statut d'Etat non membre observateur de l'Organisation des Nations Unies. Le Maroc et la France ont réitéré leur engagement à œuvrer en faveur d'un règlement juste et définitif à ce conflit et ont réaffirmé leur détermination pour que le peuple palestinien recouvre tous ses droits légitimes, dont notamment celui d'instaurer un Etat démocratique, souverain et viable vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Les deux pays ont affirmé leur ferme opposition à tout acte qui contrarie cette ambition légitime.

30. La France a félicité le Maroc pour la réussite de la quatrième Conférence des amis du peuple syrien, tenue à Marrakech le 12 décembre 2012 dans le droit fil de la conférence de Paris du 6 juillet 2012. Le Maroc a réitéré sa volonté à travailler de concert avec la France au sein du Conseil de sécurité, pour mettre en place des initiatives viables en vue d'arrêter l'escalade infernale de la violence, de préserver la stabilité, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Syrie et de répondre aux attentes légitimes du peuple syrien qui aspire à vivre dans la liberté, la démocratie et la dignité.

31. Le Maroc et la France sont également convenus d'intensifier leur action commune au niveau du Conseil de sécurité pour apporter des réponses à la crise humanitaire que connaît la Syrie. Le Maroc a salué la mise en place par la France d'un Groupement médico-chirurgical d'assistance aux réfugiés syriens installés au camp de Zaatari. Pour sa part, la France a rendu hommage à Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui a décidé du déploiement d'un hôpital médico-chirurgical de campagne au profit des réfugiés syriens du camp de Zaatari auquel il a rendu visite.

32. En définitive, les deux chefs d'Etat ont exprimé leur pleine satisfaction pour le partenariat d'exception qui lie les deux pays et pour l'engagement, constamment renouvelé, de toutes les forces vives du Maroc et de la France pour l'enrichir et l'étoffer chaque fois davantage.

33. Monsieur François Hollande a adressé une invitation officielle à Sa Majesté Mohammed VI pour effectuer une visite d'Etat en France, invitation qui a été acceptée et dont la date sera convenue par le canal diplomatique".

MAP